

Etaient présents :

BEAUJARD Mathieu (Animateur du volet ZH du SAGE Garonne – SMEAG), BOUSQUET Bernard (ADEBAG), CADORET Vincent (Chef de projet SAGE Garonne – SMEAG), CARDON Jean-Michel (DGS - SMEAG), COMET Jérémy (Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne - SEEF), DOUCET Frédéric (Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne), FERREIRA Yoann (DREAL de Bassin, en représentation de M. le Préfet de bassin Adour-Garonne), GILLÉ Hervé (Vice-président de la CLE, Vice-président du CD33, Président du SMEAG), GUILLAUMIE Alain (Président de MIGADO et représentant l'UFBAG), GUYOT Loïc (Responsable SIG - SMEAG), LACOSTE Barbara (EAU 47), LIERON Karine (Conseil Départemental du Gers), MARTIN Sabine (FNE Midi-Pyrénées), MAUREL François (EDF), PEYRAT Charles (Conseil Départemental d'Ariège), RABIC Jacqueline (AADPED Gironde), ROLLAND Emeline (Agence de l'Eau), SUAUD Thierry (Président de la CLE, Conseil régional Occitanie), TRÉBUCHON Maxime (Stagiaire SAGE, SMEAG), VÉRIL Corinne (Assistante SAGE Garonne – SMEAG)

Cette réunion avait pour ordre du jour :

- 1- **Examen des avis rendus sur le projet de SAGE**
 - Bilan des avis suite aux consultations administratives
 - Avis de l'autorité environnementale
 - Extension du périmètre : bassin de l'Ourse (65) et de l'Avance
 - Proposition du groupe de suivi et avis du Bureau
- 2- **Enquête publique et échéances pour l'adoption du projet de SAGE**
 - Commission d'enquête
 - Dates et modalités de déroulement de l'enquête
 - Echéances pour le Bureau et le CLE
- 3- **Travaux en cours : préfiguration de la mise en œuvre du SAGE**
 - Rapport d'activité 2018 (information)
 - Objectifs 2019 de l'animation du SAGE (rappel des orientations de la CLE)
 - Volet zones humides du SAGE
 - Volet aménagement du SAGE
 - Construction du tableau de bord du SAGE
 - Projet de charte de gestion du lit et des berges de la Garonne et des confluences (disposition IV.5)
- 4- **Questions diverses : point sur le silure**

Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site Internet du SAGE (www.sage-garonne.fr)

Thierry SUAUD (Président de la CLE) accueille les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle le cycle des échéances électorales à venir sur les années 2020 et 2021 : le renouvellement de la CLE suite à ces élections pourra prendre des mois, il y a un véritable enjeu à engager la mise en œuvre du SAGE avant cette période pour ne pas perdre de temps.

1- Examen des avis rendus sur le projet de SAGE

Bilan des avis rendus

Thierry SUAUD indique que les principales recommandations et/ou réserves formulées dans les avis concernent la gestion quantitative et la question des zones humides. Le Président rappelle que ces deux thèmes ont présidés aux travaux du SAGE au cours de la concertation et que le projet de SAGE soumis aux consultations traduisait le chemin de confiance et d'équilibre trouvé tout au long de l'élaboration. Il ajoute que des éléments ne sont donc pas négociables et qu'il faut être ferme sur les réponses.

Par ailleurs, il indique que les deux régions ont émis des avis qui situent le SAGE dans les futurs SRADDET, qui fait le lien entre elles sur la Vallée de la Garonne. Les Départements et les Régions ont rappelé leur prérogatives dans les politiques déployées ainsi qu'une nécessaire maîtrise des financements et des moyens.

Hervé GILLE (Vice-président de la CLE) estime que dédier des moyens en tenant compte des contraintes budgétaires va de soi mais que l'ambition sera relative à moyens constants.

Thierry SUAUD rappelle que la recherche de moyens et de financements nécessaire pour une mise en œuvre opérationnelle du SAGE était évoquée lors des votes de la CLE sur le projet de SAGE. Cela doit être l'engagement de tous les membres.

Emeline ROLLAND (chargée d'intervention spécialisée, AEAG) rappelle le travail de priorisation en cours des actions de la CLE, qui seront à planifier dans le temps. L'animation sera à coordonner avec la mise en œuvre des actions avec les maitres d'ouvrage locaux pour une bonne articulation avec les uns et les autres. En effet, les contraintes des maitres d'ouvrages seront à prendre en compte dans un dialogue avec la CLE. Les courriers en réponse aux avis rendus pourraient mentionner la prise en compte des actions de terrains.

Thierry SUAUD indique qu'il ne faut pas résumer ces avis aux questions de moyens, d'autres observations devant être prise en compte sur le fond. Le SAGE n'est pas une compilation des actions locales, tout en prenant en compte les spécificités territoriales.

Jacqueline RABIC (Directrice AAPPED33, Présidente la Commission litorale) s'interroge sur l'absence d'avis de la CLE Estuaire. Une mention des échanges techniques qui ont eu lieu ainsi que le travail inter-SAGE serait souhaitable.

Tiherry SUAUD indique que les échanges ont bien eu lieu mais qu'il n'y a pas eu d'avis formel dans le cadre des consultations administratives. Cependant il y avait eu un avis en 2018 et l'intervention du Président de la CLE Estuaire en Inter-SAGE en mai 2018.

Il indique la transmission d'un avis de la Chambre d'agriculture du Lot et Garonne hors délais (11 juin), suite à une demande du Président de la Commission d'enquête. Il sera pris en compte bien que n'apparaissant pas dans le tableau de synthèse. Il rappelle la présence des organisations agricoles au cours des travaux d'élaboration du SAGE.

Hervé Gillé constate que des parties prenantes importantes ne semblent pas souhaiter se situer au cœur du débat, par prudence vis à vis des adhérents, ou ne pas s'engager dans la discussion a ce stade.

Emeline ROLLAND demande s'il y a un risque juridique à prendre en compte des avis rendus hors délais. Jérémy COMET (Adjoint au chef de pôle politiques de l'eau, DDT31) indique qu'il n'y a pas de risques. Thierry SUAUD rappelle que cet avis a été rendu après sollicitation du Président de la Commission d'enquête.

Hervé GILLE demande qu'il soit constitué un mémoire précis des présences et absences, et que les absences ont été préjudiciables au moment où les travaux ont été ouverts.

Bernard BOUSQUET (ADEBAG) indique que le Président de la Commission d'enquête a toute légitimité pour solliciter des avis complémentaires. Il faudra donc bien le préciser.

Thierry SUAUD rappelle que le représentant de la profession agricole siégeant à la Commission planification du Comité de bassin n'a pas remis en cause le projet de SAGE Ses propos portaient sur les les OUGC, avec lesquels le projet de SAGE fait le lien.

Bernard BOUSQUET propose de joindre le compte rendu officiel de cette réunion de la Commission planification au dossier d'enquête.

Cette proposition est validée par les membres du Bureau.

Avis de l'autorité environnementale (Ae)

Thierry SUAUD indique que les avis des Ae sont durs, il cite par exemple l'avis sur le SAGE Charente ou les PCAET. Les recommandations formulées par l'Ae semblent traduire une mauvaise lecture du projet de SAGE, dont il a été compris qu'il voulait « tordre » le SDAGE sur la question de la création de retenues.

Vincent CADORET (Chef de projet SAGE, SMEAG) indique que, le SAGE étant interrégional, c'est le niveau national (CGEDD) qui a été désigné autorité environnementale pour le projet de SAGE.

François MAUREL demande des précisions sur la composition de l'Ae.

Vincent CADORET indique qu'il s'agit d'une formation indépendante placée auprès du MTES, composée de personnalités qualifiées.

Emeline ROLLAND estime qu'il y a eu beaucoup d'incompréhensions de la part de l'Ae, peut-être dues à un manque d'éléments de contexte. Les études d'élaboration du SAGE pourraient être jointes au dossier d'enquête.

Hervé GILLE demande quel est le poids de l'avis de l'Ae.

Jérémy COMET indique que cet avis a été examiné collégalement. Si les observations rendues avaient été de nature à remettre en cause le SAGE, le Préfet n'aurait pas engagé l'enquête publique. L'avis rendu par l'Ae semble en décalage avec l'objet.

Sabine MARTIN indique que le SDAGE Adour-Garonne est un des moins ambitieux de France pour ce qui concerne la gestion quantitative, ce qui pourrait expliquer la vision nationale.

Elle indique que l'eau est une ressource renouvelable, et qu'elle ne devrait pas être gérée comme du pétrole (ressource finie). La protection des zones humides est absolument nécessaire mais pas suffisante : il faut aménager les paysages pour ralentir les flux d'eau, et des zones d'expansion de crue pour augmenter l'infiltration et donc la ressource en eau

Thierry SUAUD rappelle les dispositions de l'objectif général III du projet de SAGE qui traite de l'intégration de la politique de l'eau dans la politique d'aménagement. Aussi, la question des ZEC a été abordée par Toulouse Métropole qui souhaite les protéger. Les recommandations de l'Ae pourraient donc être une « pique » pour le SDAGE concernant ce dernier. Il ne faut pas oublier le PACC, récemment approuvé, qui devra être intégré dans le prochain SDAGE.

Par ailleurs le SAGE a su trouver un chemin de confiance au cours d'un processus de concertation approfondie.

Sabine MARTIN indique que tout le monde agricole n'est pas représenté par les Chambres d'Agriculture.

Thierry SUAUD rappelle que lors de la CLE d'octobre 2017, les représentants de l'agriculture avaient émis un avis favorable sur le cadre stratégique du SAGE. Il ajoute que le SAGE fait l'objet d'avis favorable et de deux avis critiques mais contraires. Cela montre bien que la CLE a su trouver un équilibre .

Bernard BOUSQUET rappelle que le PACC sera intégré dans le prochain SDAGE. Il faudra bien faire comprendre la réponse faite à l'Ae à la commission d'enquête et son Président.

Thierry SUAUD indique que tous les avis rendus sur le projet de SAGE et les propositions de réponse seront adressés à l'Ae. Cela permettra de montrer que la CLE a su gérer les contradictions dans un projet de SAGE équilibré dans son contenu.

Thierry SUAUD indique qu'il faut maintenant décider d'une réunion de la CLE ou non avant l'engagement de l'enquête publique pour lui présenter les avis et les propositions de réponses.

Jérémy COMET indique que les services de l'Etat demandent une réunion de la CLE pour qu'elle puisse examiner notamment le projet de mémoire en réponse à l'Ae.

Hervé GILLE demande quelles ont été les consultations des services de l'Etat locaux par l'Ae.

Yoan FERREIRA (DREAL de bassin) indique que les missions régionales de l'Ae ainsi que les Préfets ont été consultés. L'avis du CGEDD reste indépendant.

Hervé GILLE rappelle le travail en cours sur la Gouvernance globale au niveau des Collectivités. Un renforcement des coordinations administratives semble important pour une solidarité des politiques Garonne. L'avis rendu par l'Ae semble montrer une faiblesse sur ce point.

Jérémy COMET rappelle l'avis concerté de l'Etat coordonné par la DDT31, transmis à l'Ae.

Sabine MARTIN indique que la modification des pratiques culturelles pour une transition agro-écologique est une question de bon sens.

Thierry SUAUD rappelle que la mise en œuvre du SAGE sera territorialisée en lien avec les PTGE et que les OUGC en seront des acteurs importants. Il indique que la méthode de création de lieux d'échanges et de concertation a fait ses preuves lors de l'élaboration du SAGE. La CLE doit inventer un mode de pilotage performant de la mise en œuvre du SAGE et l'animer.

Concernant la demande de l'Etat de réunir une CLE avant l'été, le Président rappelle la concertation préalable du public en juin 2018, la concertation de tous les membres du Bureau à partir d'avril 2018 puis la consultation de la CLE avant la réunion plénière d'octobre 2018. Au cours de cette réunion la CLE a donné un avis favorable à l'unanimité pour l'engagement des consultations administratives et de l'enquête publique. Il faut se donner un temps pour recueillir les réactions des membres de la CLE

sur les avis rendus par un porté à connaissance. Il semble cependant important de rester sur l'unanimité rendue en octobre 2018.

Jacqueline RABIC souligne la recommandation 10 de l'Ae d'une plus forte ambition pour le rétablissement des continuités écologiques.

Thierry SUAUD indique que l'efficacité de la mise en œuvre pendant plusieurs années pose la question de moyens pour répondre à la nécessité d'agir vite, en lien avec les acteurs locaux.

Hervé GILLE soutient la solution d'un porté à connaissance à la CLE des avis rendus.

Emeline ROLLAND estime que ce porté à connaissance doit rappeler que la CLE sera réunie après l'enquête publique pour la prise en compte de tous les avis rendus.

Alain GUILLAUMIE soutient également la solution d'un porté à connaissance à la CLE. La réunir serait donner la prime au mauvais élève.

François MAUREL (EDF) soutient également cette solution d'un porté à connaissance.

Thierry SUAUD, en accord avec le Bureau de la CLE indique qu'un courrier sera adressé à chacun, y compris l'Ae, avec les éléments de réponse aux avis/recommandations rendus, validés par le Bureau ce jour. Le Bureau de la CLE donne un avis favorable aux propositions du groupe de suivi :

- **Les avis adressés et les propositions de réponses seront joints au dossier d'enquête publique**
- **Ainsi que le mémoire en réponse à l'Ae, dont le projet de rapport environnemental actualisé**
- **Les études de l'élaboration y seront annexées**
- **Extension du périmètre du SAGE fin juin 2019**
- **Le projet de SAGE ne sera modifié qu'à l'issue de l'enquête publique, par analogie avec les procédure de SCoT (le code de l'environnement étant muet sur cette question) pour sécuriser la procédure**

En se basant sur le mandat de la CLE d'octobre 2018, un porté à connaissance de ces avis sera fait à la CLE par courrier. Il est précisé que les avis positifs doivent être mis en valeur. Il est également rappelé, que, *in fine*, c'est la CLE qui examinera le projet de SAGE pour validation.

Extension du périmètre

Karine LIERON (Chargée de mission Neste et Rivières de Gascogne, CD32) indique que le COPIL du 7 juin a permis d'arrêter une proposition de périmètre pour le future SAGE NRG. Ce projet de périmètre prévoit de s'adapter au périmètre actuel du SAGE Garonne pour les confluences des cours d'eau Gascons avec la Garonne. Cela pourra évoluer suite à l'élaboration de ce SAGE et la précision des enjeux locaux.

Ce projet de périmètre prend le bassin de la Neste. Le bassin de l'Ourse sera quant à lui intégré au SAGE Vallée de la Garonne.

Vincent CADORET indique que ce sera également le cas pour le bassin de l'Avance, pour ne pas laisser de territoire orphelin de SAGE. Des concertations locales ont eu lieu, notamment avec les

Communautés des communes concernées qui ont été un relais précieux de ce travail. Un ajustement avec le SAGE Leyre est également prévu.

Jeremy COMET rappelle que les communes pressenties pour intégrer le SAGE Garonne ont été consultées en anticipation sur le projet de SAGE. L'arrêté de périmètre modificatif sera pris sous peu.

2- Enquête publique et échéances pour l'adoption du projet de SAGE

Vincent CADORET indique que l'enquête se déroulera sur 6 semaines à partir du 15 septembre 2019 (publicité préalable à partir du 1^{er} septembre). Elle sera conduite par une commission de 5 commissaires enquêteurs. Il est prévu à minima 6 lieux d'enquête (1 par commissions géographiques) et environ 20 lieux de mises à disposition d'un registre papier (en lien avec les 19 SCoT du périmètre).

Hervé GILLE estime pertinent de faire le lien avec les SCoT.

Thierry SUAUD demande si une communication spécifique est prévue. Vincent CADORET précise qu'une lettre d'information spécifique sera éditée (10 000 exemplaires, diffusés jusqu'au niveau communal). Le Président rappelle la nécessité de relais territoriaux pendant l'enquête : Communes, Départements, Régions... Une animation de l'enquête publique est essentielle.

Thierry SUAUD propose une réunion du Bureau de la CLE début septembre pour lancer l'enquête publique et en faire le relais. Les membres du Bureau donnent un avis favorable sur cette proposition.

3- Travaux en cours : préfiguration de la mise en œuvre du SAGE

Rapport d'activité 2018

Vincent CADORET présente le rapport d'activité 2018 transmis dans le dossier de séances. Il n'y a pas de remarque du Bureau.

Volet zones humides du SAGE

Mathieu BEAUJARD présente le programme d'activité 2019 du volet zones humides du SAGE et les avancées du premier semestre. Il précise qu'un travail est en cours sur les données zones humides, notamment sur les secteurs où le périmètre du SAGE sera étendu (BV de l'Ourse, Trois communes du SAGE Leyre, BV de l'Avance). Ces nouvelles données seront intégrées à la base SAGE avant enquête publique. Il présente également le guide « zones humides » du SAGE publié récemment.

Hervé GILLE souligne la qualité du document publié. Il estime nécessaire d'organiser une stratégie de communication pour que chacun puisse relayer les initiatives pour un porté à connaissance au plus près des territoires. Il rappelle la distanciation citoyen/politique et la crise que traverse la communication institutionnelle. Il faut créer l'appropriation et diffuser au mieux en subsidiarité et complémentarité, où chacun prend sa part de co-responsabilité.

Sabine MARTIN rappelle la nécessité de sensibiliser les habitants. Hervé GILLE cite l'exemple du SAGE Ciron.

Thierry SUAUD mentionne les « lieux de confiance » que sont les communes ou les associations par lesquels nous pouvons relayer la communication. Il faut également orchestrer des partenariats à

l'image de celui entre l'ARS et l'ATMO, pour faire vivre la démarche et assurer une participation du public. Les enfants à « cibler » dans la stratégie de communication pour une éducation à l'environnement. Des affichages dans les mairies sont à envisager, des communications sur Internet et Facebook/Twitter.

Hervé GILLE confirme qu'il faut assurer l'accessibilité de l'information.

Volet aménagement du SAGE

Vincent CADORET rappelle les orientations données par la CLE à ce sujet et le lancement d'un recrutement. La prise de poste est prévue au plus tôt début juillet.

Charles PEYRAT propose l'association de la cellule animation du SAGE à une réunion SCoT/syndicats de rivières organisée par le Département de l'Ariège.

Elaboration du tableau de bord

Loïc GUYOT (Chargé de mission Observatoire Garonne) présente l'avancement des travaux pour l'élaboration du tableau de bord. Des échanges sont en cours au sein du groupe de suivi du SAGE.

Thierry SUAUD demande si un travail similaire est conduit pour le SDAGE

Yoann FERREIRA indique que c'est bien le cas.

François MAUREL estime qu'il faut des indicateurs de moyens et de résultats.

Hervé GILLE indique que le tableau de bord sera indispensable pour la co-construction de la mise en œuvre en vue de la révision du SAGE, par incrémentation.

François MAUREL estime l'évaluation du SAGE importante, pour se poser les bonnes questions en vue d'une évolution future du document.

Thierry SUAUD indique que la révision du SAGE est un processus naturel qui sera bien différent de celui d'élaboration.

Loïc GUYOT indique que les indicateurs seront quantitatifs mais aussi qualitatifs. Il indique également qu'il y aura des indicateurs dédiés à évaluer la mise en œuvre des actions et d'autres à suivre l'évolution des grandes tendances du fleuve (qualité, quantité...).

Emeline ROLLAND estime que les indicateurs permettront le suivi de la mise en œuvre mais aussi la préparation de la révision du SAGE.

Loïc GUYOT indique que si le dispositif de suivi et d'évaluation est mis à jour à chaque moment clé du projet, cela facilite grandement le travail de révision au bout de 10 ans.

Thierry SUAUD indique que le tableau de bord sera un support pour communiquer afin de montrer les retours suite aux moyens déployés.

Bernard BOUSQUET estime que le tableau de bord pourra montrer également les actions n'ayant pas eu les résultats attendus, ce qui permettra d'améliorer le SAGE lors de sa future révision.

Hervé GILLE indique que l'évaluation doit se faire dans une approche partenariale, en s'appuyant sur des méthodes normatives éprouvées, dans un travail des processus avec des évaluations intermédiaires.

Sabine MARTIN indique que la nature agit avec des paramètres concomitants.

Loïc GUYOT indique qu'il est compliqué de mettre des cibles à atteindre à tous les indicateurs. Le dispositif d'évaluation pourra donc être composé d'indicateurs (avec cibles) et de description (décrivant une évolution)

Thierry SUAUD propose donc aux membres du Bureau que le travail technique se poursuive sur la base des échanges de ce jour, et qu'un point spécifique sur cette question soit inscrit à l'ordre du jour du Bureau de septembre.

Charte de gestion du lit et des berges de la Garonne et des confluences

Maxime TREBUCHON (stagiaire SAGE, SMEAG) présente l'avancement de ce travail. Un atelier de concertation est prévu à ce sujet le 2 juillet à Saint Nicolas de la Grave, suite aux entretiens bilatéraux menés depuis 2 mois.

Hervé GILLE indique que ce travail contribue à développer une identité Garonne dans toute ses composantes, pour laquelle il faut adopter une approche stratégique, avec des approches expérimentales.

Thierry SUAUD indique que ce travail sera à poursuivre à l'issue du stage pour une bonne opérationnalité.

4- Questions diverses

Thierry SUAUD indique que Mme Rabic a souhaité inscrire à l'ordre du jour la question des pêches de régulation de silures.

Jacqueline RABIC rappelle la prédation par le silure des poissons migrateurs, notamment les lamproies. Elle transmet un ensemble de photographies.

Des pêches de régulation ont été autorisées au droit de Golfech, là où il y a une concentration de silures, mais cela a fait l'objet d'opposition de pêcheurs de loisirs (pêche sportive du silure).

Pour la réalisation de ces pêches, des moyens sont mobilisés, mais sans le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine (Golfech étant en Occitanie). Pour les poursuivre, un soutien de la Région Occitanie semble important.

Alain GUILLAUMIE indique que les silures sont effectivement présents en pied d'obstacles et dans le canal de Golfech. Des prédatons sont avérées (Lamproie).

Hervé GILLE indique que des régulations au pied d'ouvrages semblent nécessaires et qu'il faudra désamorcer des débats passionnés, en dialogue avec les Fédérations de pêche. Un positionnement de la Région Nouvelle Aquitaine est souhaité.

Thierry SUAUD rappelle les travaux du groupe migrateurs Garonne animé par le SMEAG. Il relancera la Région Occitanie suite au courrier adressé en 2018 à ce sujet. Il ajoute qu'il sollicitera l'ARB. Cette question pourrait également être traitée en Inter-SAGE. Ce sujet serait aussi à faire remonter au niveau de l'Entente pour l'eau Adour-Garonne.

Thierry SUAUD remercie les participants de leur présence et clôt la réunion. Il leur donne rendez-vous en septembre pour le prochain Bureau qui sera consacré au lancement de l'enquête publique et à un travail sur le tableau de bord du SAGE.